

Légaliser le cannabis ? Une députée MR pousse au débat



La Libre Belgique* - 05 sep. 2018
Page 7

* La Libre Belgique édition nationale, La Libre Belgique Liège, La Libre Belgique Hainaut, La Libre Belgique Brabant Wallon, La Libre Belgique Bruxelles

Au sein du MR, ce n'est pas la première fois qu'on tente de mettre le sujet à la Une. Les jeunes du parti avaient déjà inscrit la légalisation du cannabis dans leur programme pour le scrutin législatif de 2014. Sans convaincre les pontes du parti, qui n'avaient pas repris ce point. En annonçant mardi son souhait d'ouvrir le débat sur la légalisation du cannabis, la députée fédérale Katrin Jadin s'inspire de l'exemple canadien. Cet été, le Premier ministre libéral Justin Trudeau a annoncé que la consommation et la détention de cannabis seraient légales au Canada à partir du 17 octobre.

Chez nous, en vertu de la loi de 1921 sur les stupéfiants, la consommation de cannabis reste interdite. Mais l'application de la loi a été assouplie par une circulaire de 2003, qui accorde la plus faible des poursuites judiciaires si le consommateur est majeur, ne détient pas plus de 3 grammes, ne consomme pas dans un lieu public. Poursuivant ce raisonnement, la députée MR se demande si on ne pourrait pas adapter la loi de 1921 en ce sens et légaliser le marché du cannabis pour que la Belgique puisse en tirer des bénéfices économiques. Dans l'État du Colorado, aux États-Unis, 25 000 emplois ont été créés depuis la légalisation et l'État a perçu 637 millions d'euros de recettes fiscales. Il faut susciter le débat en regardant autour de nous, dit Mme Jadin.

Reste que ce point ne figure pas dans l'accord de gouvernement de l'équipe Michel. Au contraire, il y est inscrit texto que la détention de drogue restait interdite ainsi que la consommation dans l'espace public. Difficile de ne pas y voir la patte de la N-VA, adepte de la tolérance zéro en la matière à Anvers.

An. H.

An. H.

Copyright © 2018 IPM. Tous droits réservés